



Palais des congrès
de Montréal

Par courrier électronique :


Le 26 janvier 2021



OBJET : Votre demande d'accès à l'information datée du 4 décembre 2020
AI-2020-02
Autorisation à agir pour le compte un tiers



J'ai le regret de vous informer par la présente que nous ne pouvons accéder à votre demande d'accès à l'information datée du 4 décembre 2020 et reçue en cette même date par notre organisme public dont l'objet de la demande vise à obtenir tout document, de quelque nature que ce soit, qui constitue **une autorisation du Palais des Congrès** afin de conférer le droit ou l'autorisation à la société 10609765 Canada Inc. - aussi connue sous les noms OAIM et Oasis Immersion — **d'agir pour le compte d'un tiers qui a des relations contractuelles avec le Palais des Congrès**, et ce, pour les motifs énoncés au troisième paragraphe du premier alinéa de l'article 47 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1) qui se lit comme suit :

« 47. Le responsable doit, avec diligence et au plus tard dans les vingt jours qui suivent la date de la réception d'une demande:
(...)

3° informer le requérant que l'organisme ne détient pas le document demandé (...)

Ainsi, nous vous confirmons qu'un document tel que celui faisant l'objet de la demande n'a jamais été produit par ou pour le compte de la Société du Palais des congrès de Montréal et que cette dernière ne détient pas le document ou un document de la nature de celui demandé.





Palais des congrès
de **Montréal**

- 2 -

Nous vous avisons qu'en vertu de la Section III du Chapitre IV de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de la présente décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Une telle demande de révision doit être soumise dans les trente (30) jours qui suivent la date de la décision.

Veillez agréer, [REDACTED] l'expression de nos sentiments distingués.

DocuSigned by:

Sara Bergevin

Me Sara Bergevin

Secrétaire corporative et directrice adjointe des affaires juridiques
Société du Palais des congrès de Montréal

c.c : M. Robert Mercure, Président-directeur général, Société du Palais des congrès de Montréal